

Le réseau des relais de la Haute-Garonne, c'est plus de 80 relais sur le territoire.



Le RAM de Gagnac sur Garonne est un service public communal agréé et soutenu financièrement par la Caf .



VOTRE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

ACCUEIL JEUX à destination des professionnels uniquement	PERMANENCES ADMINISTRATIVES à destination des professionnels et familles
MARDI : 09H15 - 11H45	MARDI : 14H - 17H30 sans rendez-vous
JEUDI : 09H15 - 11H45	JEUDI : 15H - 18H sur rendez-vous
RAM, 30 rue de la Gravette, Gagnac-sur-Garonne	MAIRIE, Place de la République, Gagnac-sur-Garonne



Responsable
Samira RAKDI

30 rue de la Gravette
31150 Gagnac-sur-Garonne

relaissassmat.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

www.gagnac-sur-garonne.fr

05 62 22 93 50
06 45 97 84 70



ACCOMPAGNEMENT

INFORMATIONS

ÉCHANGES

ANIMATION

PARTENARIATS



www.gagnac-sur-garonne.fr

LE RELAIS, UN SERVICE GRATUIT POUR LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

SON OBJECTIF EST DE CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'ACCUEIL INDIVIDUEL

POUR LES PARENTS

- informations sur les modes d'accueil de l'enfant
- précisions sur les disponibilités des assistantes maternelles
- explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle
- informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la Caf

POUR LES JEUNES ENFANTS

Ateliers et animations collectives leur permettant :

- rencontres, éveil et découvertes avec le professionnel de l'accueil individuel
- expérience en groupe
- ouverture sur l'extérieur

L'ANIMATEUR RESPONSABLE DU RELAIS

SAMIRA RAKDI

Agit en complémentarité avec les partenaires du territoire :

- services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- établissement d'accueil du jeune enfant, bibliothèque...

Organise un accueil personnalisé de qualité :

- confidentialité et neutralité
- respect du bien-être de l'enfant
- professionnalisation de l'accueil du jeune enfant

Orienté, pour les cas particuliers, vers les services spécialisés :

- direction du travail, Pajemploi
- Caf, PMI
- syndicats employeurs ou salariés
- associations professionnelles

POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL

- mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil
- informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs
- écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne
- rencontres, débats, promotion de la formation continue
- avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres

POUR LES FUTURS PROFESSIONNELS

- informations sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément